



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
29 juillet 2003  
Français  
Original: anglais

---

### **Rapport du Secrétaire général concernant les pouvoirs du représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au Conseil de sécurité**

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu des pouvoirs signés le 3 juillet 2003 par le Ministre des affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, attestant que M. Emyr Jones Parry avait été nommé représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au Conseil.

De l'avis du Secrétaire général, ces pouvoirs sont en bonne et due forme.

---

